



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil vingt-deux, le trente-et-un mars**, à **20h00**, le conseil communautaire de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Gringore de THURY-HARCOURT-LE-HOM, après convocation légale et sous la présidence de **M. Jacky LEHUGEUR**.

Étaient présents : Mme ONRAED Isabelle, M. PISLARD Guy, M. LEBLANC Bernard, M. FRANÇOIS Bruno, Mme LEBOULANGER Christine, Mme DUPUY Vanessa, M. PERRIN Renny, M. JAEGER Marcel, M. CARVILLE Raymond, Mme LE CORRE Astride, M. HAVAS Roger, Mme SERRURIER Laurence, Mme MAILLOUX Elisabeth, Mme DANLOS Marie-Christine, M. LECERF Théophile, Mme HAUGOU Françoise, M. PITEL Gilles, M. LEPRINCE Alain, M. CHAVARIA Jean-Pol, M. LEHUGEUR Jacky, M. BERTIN Laurent, M. BUNEL Gilles, Mme MOUCHEL Clémentine, Mme BERNARD Chantal, M. LEDENT Yves, Mme BRION Carine, M. DELACRE Éric, M. LAGALLE Philippe, Mme LECOUSIN Françoise, M. MARIE Serge, Mme MARIQUIVOI-CAILLY Évelyne, M. MAZINGUE Didier, Mme ROUSSELET Gaëlle, M. BRISSET Pierre, M. ALLAIN Gérard, M. ANNE Guy, Mme AZE Daphné, Mme BRIERE Marie-Estelle, M. CHEDEVILLE Benoît, M. LEMOUX Julien, M. VERMEULEN Nicolas, M. MOREL Daniel, M. CHATAIGNER Vincent, Mme COURVAL Claudine, M. LADAN Serge, Mme ÉNAULT Alexandra, Mme LEGRIGEOIS Céline, Mme FIEFFÉ Patricia, M. MOREL Sylvain, M. MOREL Patrick.

Ainsi que les suppléants : Mme DUGUEY Florence, M. TESSON Olivier.

Étaient absents excusés : M. BRARD Robert, Mme BELLONI Céline, M. BRETEAU Jean-Claude, Mme TASTEYRE Delphine, M. DE COL Gilles, M. VALENTIN Gérard, Mme LELAIDIER Claudine, M. GUILLEMETTE Olivier, M. VANRYCKEGHEM Jean.

Étaient absents non excusés : -

Pouvoirs : Mme BELLONI Céline en faveur de M. FRANÇOIS Bruno, M. BRETEAU Jean-Claude en faveur de Mme LEBOULANGER Christine, Mme TASTEYRE Delphine en faveur de Mme COURVAL Claudine, M. DE COL Gilles en faveur de M. PERRIN Renny, M. GUILLEMETTE Olivier en faveur de Mme LEGRIGEOIS Céline, M. VANRYCKEGHEM Jean en faveur de M. PERRIN Renny.

Secrétaires : Mme Gaëlle ROUSSELET, Mme Elisabeth MAILLOUX.

Monsieur LEHUGEUR informe les élus qu'à la demande du Centre des Finances Publiques, la délibération « Finances : Adhésions, subventions, participations, contributions et cotisations Chap. 65 » doit être scindée en deux délibérations distinctes (une pour le budget Principal et une autre pour le budget Ordures Ménagères).

Les conseillers communautaires acceptent à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-026 : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 24 février 2022

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Communautaire du 24 février 2022 a été transmis aux délégués suite à la séance.

Il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Il est proposé de l'approuver.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 FÉVRIER 2022.

56 VOTANTS
56 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-027 : Administration générale : Désignation de représentants au sein des commissions

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-004 EN DATE DU 27/01/2022

Par délibération N°CC-DEL-2022-004 en date du 27 janvier 2022, la liste des membres des commissions thématiques intercommunales a été ratifiée.

Suite à la démission de Madame Audrey MARTIN de Cintheaux, et de la non-disponibilité de Madame Marie BREUIL de Fresney-le-Puceux, il est proposé :

- d'ajouter Madame Martine MACE au sein de la commission Scolaire, Périscolaire et Enfance-Jeunesse ;
- d'ajouter Monsieur Hubert GUIBOUT au sein de la commission Finances et Administration générale ;
- d'ajouter Monsieur Hubert GUIBOUT au sein de la commission Services à la population, MdS, PSLA, et Déchets Ménagers ;
- de valider le tableau des huit commissions mis à jour (*voir annexe 1*).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

56 VOTANTS
56 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-028 : Administration générale : Travailleurs isolés

Afin de veiller à la sécurité au travail des salariés en situation de travailleurs isolés, la commission Finances & Administration Générale réunie le 14 mars 2022 propose de faire appel à un prestataire extérieur pour mettre en place un dispositif.

Suite à la consultation lancée auprès de deux prestataires (*voir détails en annexe 2*), l'offre la mieux disante est celle de la société PRÉSENCE VERTE, avec un contrat de vingt-quatre mois reconduit par tacite reconduction. Le coût fixe de programmation est de 82.50 € HT soit 99.00€ TTC (uniquement la première année), et le coût mensuel est de 174.48€ HT soit 209.40 € TTC.

La commission Finances et Administration générale réunie le 14 mars dernier propose de :

- autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat avec la société PRÉSENCE VERTE ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à la bonne exécution de cette délibération.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

56 VOTANTS
56 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-029 : Administration générale : Effectifs au 01/04/2022 et modification des effectifs au 01/05/2022

EFFECTIFS AU 01 04 2022

<u>Tableau des effectifs AU 01 04 2022</u>		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	30	29,63
FILIERE TECHNIQUE		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	100	62,35
FILIERE MEDICO SOCIALE		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	18	15,44
FILIERE ANIMATION		
TOTAL FILIERE ANIMATION	3	2,35
FILIERE SPORTIVE		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	5,43
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	12	5,66
HORS GRADES		
TOTAL HORS GRADES	0	0,00
TOTAL EFFECTIFS	169	120,86
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	106	87,36
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	63	33,50
TOTAL EFFECTIFS	169	120,86

MODIFICATION EFFECTIFS AU 01 05 2022

<u>Tableau des effectifs AU 01 05 2022</u>		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	31	30,63
FILIERE TECHNIQUE		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	100	62,35
FILIERE MEDICO SOCIALE		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	18	15,44
FILIERE ANIMATION		
TOTAL FILIERE ANIMATION	3	2,35
FILIERE SPORTIVE		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	5,43
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	12	5,66
HORS GRADES		
TOTAL HORS GRADES	2	1,37
TOTAL EFFECTIFS	172	123,23
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	106	87,36
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	66	35,87
TOTAL EFFECTIFS	172	123,23

La commission Finances et Administration générale réunie le 14 mars dernier propose de valider les tableaux des effectifs susmentionnés (*voir détails en annexe 3*).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LES PROPOSITIONS ANNEXÉES ET LES TABLEAUX DES EFFECTIFS CORRESPONDANTS.

56 VOTANTS
56 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

 Arrivée de Monsieur Sylvain MOREL à 20h26

INFORMATION : Finances : Information relative aux indemnités 2021 des conseillers communautaires

La loi Engagement et proximité prévoit que selon l'article n° L5211-12-1, chaque année, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

Les communes ont la même obligation.

Cet état 2021 est communiqué aux conseillers communautaires avant l'examen du budget (*voir détails en annexe 4*).

NB : Pour permettre une lecture fluide de la partie FINANCES de la réunion, le Vice-président présente le budget chapitre par chapitre dans une logique différente de l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-030 : Finances : Vote des taux d'imposition des taxes locales - point 22

Suite à la commission Finances du 14 Mars dernier, il est proposé d'augmenter les taux de fiscalité de 2% pour 2022 et de voter les taux suivants :

• Taux d'imposition des taxes locales :

- Foncier Bâti : **9.12 %** (rappel taux 2021 : 8,94 %)
- Foncier Non Bâti : **8.90 %** (rappel taux 2021 : 8,73 %)
- CFE (Cotisation Foncière Entreprise) : **20,79 %** (rappel taux 2021 : 20,38 %)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 44 VOIX POUR, 09 VOIX CONTRE ET 04 ABSTENTIONS VALIDE LES TAUX D'IMPOSITION PROPOSÉS.

57 VOTANTS
44 POUR
9 CONTRE
4 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-031 : Finances : Vote du produit GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) – point 23

Suite à la commission Finances du 14 Mars dernier, il est proposé de maintenir le produit attendu GEMAPI (conformément à la délibération du 27/09/2018) à hauteur de 55 406 € pour 2022.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LE MAINTIEN DU PRODUIT ATTENDU À HAUTEUR DE 55 406€ POUR 2022.

57 VOTANTS
57 POUR

0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-032 : Finances : Vote des taux d'imposition TEOM (Taxe d'Enlèvement des OM) – point 21

Suite à la commission Finances du 14 Mars dernier, il est proposé de voter les taux suivants pour l'année 2022 :

VOTE DES TAUX

	Base OM 2021	Taux 2021	Produit 2021
Zone 1 (SMICTOM)	7 442 589,00	17,50%	1 302 453,08
Zone 2 (communes du Sud)	5 354 032,00	16,80%	899 477,38
			2 201 930,46

	Taux 2020	Taux 2021	Variation
	15,86	17,50	0,1034047919%
	14,74	16,80	13,97557666%

	Base OM prévisionnelle 2022	Proposition Taux 2022	Produit 2022
Zone 1 (SMICTOM)	7 942 848,00	18,10%	1 437 655,49
Zone 2 (communes du Sud)	5 575 931,00	17,40%	970 211,99
			2 407 867,48

	Taux 2021	Taux 2022	Variation
	17,50	18,10	3,428571429%
	16,80	17,40	3,571428571%

Pour la zone 1 (SMICTOM DE LA BRUYERE), il est proposé le taux de : 18,10 % (soit + 0.6 points par rapport à 2021 : 17.50%). Pour la zone 2 (en régie, secteur Suisse Normande), il est proposé le taux de 17.40 % (soit + 0.6 points par rapport à 2021 : 16,80%).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 50 VOIX POUR, 05 VOIX CONTRE ET 02 ABSTENTIONS VALIDE LES TAUX SUSMENTIONNÉS.

57 VOTANTS
50 POUR
5 CONTRE
2 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-033 : Finances : Compte de gestion 2021 budget principal – point 12

86900 - Communauté de communes Cingal-Suisse Normande

COMPTE DE GESTION 2021

Budget Principal	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Section investissement	– 790 907.78	0	– 585 640.09	– 1 376 547.87
Section fonctionnement	2 827 895.64	0	1 393 113.27	3 378 275.47
Total	2 036 987.86	0	1 978 753.36	2 001 727.60

Compte de gestion en concordance avec le compte administratif

Pas de dépassement de crédit à signaler

Il est proposé de soumettre le compte de gestion 2021 du budget principal au vote des délégués.

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL EST VOTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

57 VOTANTS

57 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

 Arrivée de Monsieur ANNE à 20h45

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-034 : Finances : Compte administratif 2021 budget principal – point 13

Il est donné lecture du compte administratif 2021 du budget **PRINCIPAL** qui a été analysé par la commission des Finances le 14 mars. Ce compte est en concordance avec le compte de gestion 2021 élaboré par le Centre des Finances Publiques.

Il est proposé de soumettre le compte administratif 2021 du budget **PRINCIPAL (voir annexe 8)** au vote des délégués.

Monsieur LEHUGEUR, Président de la CDC, se retire : **il ne participera pas au vote**. Il laisse la Présidence à Monsieur LAGALLE, Vice-président en charge de la commission des Finances, qui soumet le compte administratif 2021 du budget **PRINCIPAL** au vote de l'assemblée.

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL EST VOTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

57 VOTANTS

57 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-035 : Finances : Affectation du résultat 2021 budget principal – point 17

M. LAGALLE, Vice-Président en charge des Finances, présente l'affectation des résultats du budget PRINCIPAL :

BUDGET PRINCIPAL

Résultats de fonctionnement 2021	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021	13 445 203.12
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021	12 052 089.85
A - RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	1 393 113.27
B - RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020	1 985 162.20
C - RESULTAT A AFFECTER (A+B)	3 378 275.47
Résultats d'investissement 2021	
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021	3 218 206.12
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021	3 803 846.21
D - RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	-585 640.09
E - REPORT RESULTAT EXERCICE 2020	- 790 907.78
F - RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2021 (D+E)	-1 376 547.87
RAR RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021	3 463 568.00
RAR DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021	3 592 916.00
G - RESTES A REALISER 2021	-129 348.00
H - BESOIN DE FINANCEMENT (F+G)	-1 505 895.87
AFFECTATION DU RESULTAT	
1 - AFFECTATION EN RECETTE INVESTISSEMENT 1068	1 505 895.87
2 - REPORT EN FONCTIONNEMENT AU 002	1 872 379.60
3 - DEPENSE INVESTISSEMENT AU 001	- 1 376 547.87

Il est proposé d'approuver ces résultats et d'adopter l'affectation des résultats présentée ci-dessus.

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 DU BUDGET PRINCIPAL EST VOTÉ À 54 VOIX POUR ET 04 VOIX CONTRE.

58 VOTANTS
54 POUR
4 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-036 : Finances : Budget Primitif 2022 budget principal – point 27

M. LAGALLE, Vice-président en charge des finances, donne lecture du BP principal 2022.

BUDGET PRINCIPAL**MAQUETTE BUDGETAIRE 2022****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellé	BUDGET PRINCIPAL		
		BP 2022 (y compris RAR 2021)	Pour rappel RAR 2020	Pour rappel BP 2021
001	Déficit d'investissement	1 376 547.47		790 907,78
020	Dépenses imprévues	50 000.00		9 993.94
040	Opérations d'ordre / Travaux en régie	30 000.00		40 632.86
041	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales	0.00		82 934.37
16	Emprunts	585 900.00		574 050,00
26	Participations			
20	Immobilisations incorporelles	82 036.00	48 927,39	152 202.14
204	Subventions d'équipement versées	1 800.00	35 000,00	68 000.00
21	Immobilisations corporelles	341 049.40	356 455,76	469 669.08
21	Maison des Services	1 600.00		1 600.00
21	Aménagement et équipement atelier communautaire	6 500.00		178 107.18
21	Aménagement touristique	91 290.00		67 933.37
21	Pôle de Santé	21 500.00		13 572.60
21 - 23	Opération 2007 voiries	678 962.78		743 691.37
23	Immobilisations en cours	6 346 768.00	1 851 636,70	5 408 965.48
27	Avances remboursables aux budgets annexes	439 343.21		0.00
		10 053 296.86		8 602 260.17

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BUDGET PRINCIPAL		
		BP 2022 (y compris RAR 2021)	Pour rappel RAR 2020	Pour rappel BP 2021
001	Excédent d'investissement			
021	Virement de la section de fonctionnement	523 130.74		658 804.58
024	Cessions d'immobilisation	402 009.00		9 700.00
040	Opérations d'ordre / Amortissements	450 000.00		478 107.84
041	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales	0.00		82 934.37
10	Dotations, fonds divers	1 992 543.87	376 000,00	1 568 733.44
13	Subventions d'investissement	5 404 102.69	1 064 194,19	3 847 584.24
	Aménagement et équipement atelier communautaire			2 397.00

	Aménagement touristique	36 512.00		88 433.84
	Pôle de santé	82 269.00		213 925.11
16	Emprunts souscrits et à souscrire	1 000 000.00	800 000,00	1 601 293.58
21	Annulation de mandats N-1			
23	Annulation de mandats N-1	0.00		18 496.17
27	Autres Immobilisations financières	162 729.56		10 850,00
45	Opérations sous mandat			
204	Convention Impulsion relance / Résistance	0.00		21 000.00
		10 053 296.86		8 602 260.17

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
		BUDGET PRINCIPAL	
Chapitre	Libellé	BP 2022	Pour rappel BP 2021
2	Déficit de fonctionnement		
22	Dépenses imprévues	50 000.00	50 000,00
23	Virement à la section d'investissement	523 130.74	658 804.58
42	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales	450 000.00	478 107.84
11	Charges à caractère général	3 513 618.84	3 674 539.00
12	Charges du personnel	4 808 000.00	4 737 440,00
14	Atténuations de produits	734 791.00	734 702,00
65	Autres charges de gestion courante	2 257 917.47	3 242 411.48
66	Charges financières	225 964.23	225 666,09
67	Charges exceptionnelles	1 279 493.47	1 457 959.64
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 000.00	9 800,00
69	Impôts sur les bénéfices		
		13 843 915.75	15 269 430.63

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
		BUDGET PRINCIPAL	
Chapitre	Libellé	BP 2022	Pour rappel BP 2021
2	Excédent reporté	1 872 379.60	1 985 162,20
13	Atténuations de charges	90 000.00	80 000,00
42	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales	30 000.00	40 632.86
70	Produits des services	1 432 316.01	1 450 359.11
73	Impôts et taxes	7 179 029.00	8 415 495.45
74	Dotations et participations	3 056 581.14	3 028 586.78
75	Autres produits de gestion courante	148 510.00	143 615.00
76	Produits financiers	8 100.00	8 600,00
77	Produits exceptionnels	25 000.00	116 979.23
78	Reprise sur provisions sur créances douteuses	2 000.00	0
		13 843 915.75	15 269 430.63

Ce budget est soumis au vote (*voir annexe 8*).

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL EST VOTÉ À 51 VOIX POUR, 04 VOIX CONTRE ET 03 ABSTENTIONS.

58 VOTANTS
51 POUR
4 CONTRE
3 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-037 : Finances : Adhésions, subventions, participations, contributions et cotisations
Chap. 011 – point 18

Suite à la commission Finances du 14 mars dernier, il est proposé d'adhérer et de prévoir pour 2022 les cotisations et adhésions suivantes :

6281	INGEEAU CALVADOS cotisation (0,15 € * 25 337 hbts (pop DGF 2021)	3 800,55
6281	Adhésion Gîte de France centre d'hébergement du Traspy	350,00
6281	Label accueil vélo gîte du Traspy	50,00
6281	Adhésion charte Normand'Epik	2 500,00
6281	Adhésion Confédération musicale de France école de musique	300,00
6281	Adhésion label FFC VTT	180,00
6281	Concours divers (cotisations CAUE)	500,00
6281	Union Amicale des Maires Calvados UAMC	1 505,79
6281	Biomasse cotisation Transition Energétique	120,00
6281	Adhésion CEMEA centre de loisirs	25,00
6281	Cotisation FREDON	3 300,00
6281	Initiative Calvados (0,30 euros / habitant)	7 116,00
6281	AUCAME (1.25 €/ habitant population DGF 2020 + 1/3 potentiel fiscal)	26 453,00
6281	CLIC (organisation d'une permanence à la MSAP pour 6 mois	7 000,00
6281	Subv Mission locale (24 381 habitants chiffres INSEE 2019/1,35€)	32 914,00
6281	Subv ACAHJ service logements jeunes	13 000,00
TOTAL CHAPITRE 011		99 114,34

Il est proposé d'acter ces montants et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ces versements.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

58 VOTANTS
58 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-038 : Finances : Adhésions, subventions, participations, contributions et cotisations
Chap. 65 budget principal – point 19

Suite à la commission Finances du 14 mars dernier, il est proposé d'adhérer et de prévoir au budget principal 2022 le versement de ces subventions et participations suivantes :

65541	SDEC Cotisation groupement d'achats	150,00
65548	Participation SIS de la Suisse Normande	135 000,00
65548	Participation SDEC (éclairage public)	4 000,00
65548	Participation SDEC (Soleil14)	500,00
65548	Participation Caen Métropole	47 126,82
65548	Syndicat du Collège Bretteville sur Laize	208 000,00
65548	Participation SMICTOM de la Bruyère	270 000,00
65548	Participation SIVU des Côteaux	179 200,00
65548	Frais de scolarité écoles extérieures (dérogations + ULIS)	5 000,00
6558	Ecole Notre Dame (Thury) (élémentaires 539,90 euros * 183 enfants)	98 801,70
6558	Ecole Notre Dame (Thury) (maternelles 1 378,01 € *108 enfants)	148 825,08
6558	Ecole Notre Dame (Urville) (élémentaires 539,90 euros * 48 enfants)	25 915,20
6558	Ecole Notre Dame (Urville) (maternelles 1 378,01 € *16 enfants)	22 048,16
657363	Subvention vers budget annexe OM	312 583,87
6574	Honoraires Ligue de l'Enseignement centres de Loisirs	193 509,00
6574	Honoraires UFCV centres de Loisirs	94 148,68
6574	Honoraires Lionel Terray centres de Loisirs	5 605,78
6574	Subvention Essor du Val Clair	500,00
6574	Subvention Thury Activ	500,00
6574	Coopératives scolaires	14 000,00
6574	Subvention SEKOLY (1,10 € par 1155 élèves)	1 270,50
6574	Subvention FREDDIE LA VIE AU NIGER (1,10 € par 151 élèves)	166,10
6574	Subventions fonctionnement pour l'OTSN	270 000,00
6574	Subventions OTSN Ultra Trail	2 500,00
6574	Subventions OTSN Château Ganne	5 000,00
6574	Subvention OTSN Animation Esprits Jardins	13 000,00
6574	Subvention OTSN 100% Sports Nature	5 000,00
6574	Subvention acteurs culturels (théâtre équestre)	9 000,00
6574	Subvention acteurs culturels (festival ma parole)	5 000,00
TOTAL CHAPITRE 65		2 076 350.89

Il est proposé de :

- acter ces montants ;
- procéder à un premier versement de l'avance remboursable d'un montant de 250 000 euros au budget annexe Ordures Ménagères (312 583.87 euros prévus dans le BP 2022) afin de donner de la trésorerie au budget Ordures Ménagères pour pouvoir commencer à honorer ses factures et procéder au versement de la participation du SMICTOM de la Bruyère en attendant l'arrivée de la TEOM 2022 ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à tous ces versements et notamment les conventions financières précisant les modalités de versement des participations vers les trois Syndicats scolaires et le SMICTOM de la Bruyère (*voir annexe 9 – convention du syndicat du collège du Cingal en cours de rédaction*).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

58 VOTANTS

58 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-039 : Finances : Adhésions, subventions, participations, contributions et cotisations
Chap. 65 budget Ordures Ménagères – nouveau point

Suite à la commission Finances du 14 mars dernier, il est proposé d'adhérer et de prévoir au budget Ordures Ménagères 2022 le versement de ces subventions et participations suivantes :

65548	Participation SMICTOM de la Bruyère	1 167 315.00
TOTAL CHAPITRE 65		1 167 315.00

Il est proposé d'acter ce montant et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce versement et notamment la convention financière précisant les modalités de versement des participations vers le SMICTOM de la Bruyère, comme évoqué dans la délibération relative au budget principal.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

58 VOTANTS
58 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-040 : Finances : Frais de fonctionnement de scolarité (maternelle et élémentaire) – point 20

Les frais de fonctionnement de scolarité pour un élève de maternelle s'élèvent à **1 378.01 €**, et pour un élève élémentaire à **539.90 €**. Ces montants serviront pour le calcul des frais de scolarité des élèves domiciliés à l'extérieur de la CDC, ainsi que pour les élèves maternelles et élémentaires des écoles privées de notre territoire.

Il est proposé d'arrêter ces deux sommes et d'autoriser le Président ou son représentant à verser les subventions correspondantes détaillées ci-dessous :

Ecole Notre Dame (le Hom)	108 maternelles *1378.01 euros	148 825.08 €
Ecole Notre Dame (le Hom)	183 élémentaires *539.90 euros	98 801.70 €
Ecole Notre Dame (Urville)	16 maternelles *1378.01 euros	22 048.16 €
Ecole Notre Dame (Urville)	48 élémentaires * 539.90 euros	25 915.20 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 57 VOIX POUR ET 01 ABSTENTION APPROUVE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

58 VOTANTS
57 POUR
0 CONTRE
1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-041 : Finances : Compte de gestion 2021 budget SPANC – point 6

86902 – Budget annexe SPANC - CC Cingal-Suisse Normande

COMPTE DE GESTION 2021

Budget Annexe SPANC	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Section investissement	31 616.37	0	2 418.68	34 035.05
Section fonctionnement	– 12 771.85	0	– 23 602.36	– 36 374.21
Total	18 844.52	0	– 21 183.68	– 2 339.16

Compte de gestion en concordance avec le compte administratif

Pas de dépassement de crédit à signaler

Il est proposé de soumettre le compte de gestion 2021 du budget SPANC au vote des délégués.

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET SPANC EST VOTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

58 VOTANTS

58 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-042 : Finances : Compte administratif 2021 budget SPANC – point 7

Il est donné lecture du compte administratif 2021 du budget **SPANC** qui a été analysé par la commission des Finances le 14 mars. Ce compte est en concordance avec le compte de gestion 2021 élaboré par le Centre des Finances Publiques.

Il est proposé de soumettre le compte administratif 2021 du budget **SPANC (voir annexe 5)** au vote des délégués.

Monsieur LEHUGEUR, Président de la CDC, se retire : **il ne participera pas au vote**. Il laisse la Présidence à Monsieur LAGALLE, Vice-président en charge de la commission des Finances, qui soumet le compte administratif 2021 du budget **SPANC** au vote de l'assemblée.

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET SPANC EST VOTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

57 VOTANTS

57 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-043 : Finances : Affectation du résultat 2021 budget SPANC – point 14

M. LAGALLE, Vice-Président en charge des Finances, présente l'affectation des résultats du budget SPANC :

BUDGET SPANC

Résultats de fonctionnement 2021	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021	93 967.10
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021	117 569.46
A - RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	-23 602.36
B - RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020	-12 771.85
C - RESULTAT A AFFECTER (A+B)	-36 374.21
Résultats d'investissement 2021	
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021	2 538.68
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021	120.00
D - RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	2 418.68
E - REPORT RESULTAT EXERCICE 2020	31 616.37
F - RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2021 (D+E)	34 035.05
RAR RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021	84 807.00
RAR DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021	84 807.00
G - RESTES A REALISER 2021	0.00
H - BESOIN DE FINANCEMENT (F+G)	34 035.05
AFFECTATION DU RESULTAT	
1 - AFFECTATION EN RECETTE INVESTISSEMENT 1068	0.00
2 - REPORT EN FONCTIONNEMENT AU 002	-36 374.21
3 - DEPENSE INVESTISSEMENT AU 001	34 035.05

Il est proposé d'approuver ces résultats et d'adopter l'affectation des résultats présentée ci-dessus.

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 DU BUDGET SPANC EST VOTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

58 VOTANTS

58 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-044 : Finances : Budget Primitif 2022 budget SPANC – point 24

M. LAGALLE, Vice-président en charge des finances, donne lecture du BP SPANC 2022.

BUDGET SPANC**MAQUETTE BUDGETAIRE 2022****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

		BUDGET SPANC	
Chapitre	Libellé	BP 2022	Pour rappel BP 2021
001	Déficit d'investissement		
020	Dépenses imprévues	15 600.00	2 580,00
040	Opérations d'ordre / Travaux en régie		
041	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales		
16	Emprunts		
26	Participations		
20	Immobilisations incorporelles	24 100.00	0
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles	854.05	32 941.44
23	Immobilisations en cours		
45	Opérations sous mandat	186 344.00	84 807.00
		226 898.05	120 328.44

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		BUDGET SPANC	
Chapitre	Libellé	BP 2022	Pour rappel BP 2021
001	Excédent d'investissement	34 035.05	31 616,37
021	Virement de la section de fonctionnement		
024	Cessions d'immobilisation		
040	Opérations d'ordre / Amortissements	2 519.00	2 914,07
041	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales		
10	Dotations, fonds divers	4 000.00	991.00
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts souscrits et à souscrire		
27	Autres Immobilisations financières		
45	Opérations sous mandat	186 344.00	84 807.00
		226 898 .05	120 328.44

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
		BUDGET SPANC	
Chapitre	Libellé	BP 2022	Pour rappel BP 2021
2	Déficit de fonctionnement	36 374.21	12 771.85
22	Dépenses imprévues	956.79	5 237.47
23	Virement à la section d'investissement		
42	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales	2519.00	2 914.07
11	Charges à caractère général	179 150.00	165 450.00
12	Charges du personnel	19 500.00	23 176.61
14	Atténuations de produits		
65	Autres charges de gestion courante	450.00	0.00
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles	500.00	0.00
68	Dotations aux amortissements et provisions	300.00	450.00
69	Impôts sur les bénéfices		
		239 750.00	210 000.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
		BUDGET SPANC	
Chapitre	Libellé	BP 2022	Pour rappel BP 2021
2	Excédent reporté		
13	Atténuations de charges		
42	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales		
70	Produits des services	239 300.00	210 000.00
73	Impôts et taxes		
74	Dotations et participations	0.00	
75	Autres produits de gestion courante		
77	Produits exceptionnels		
78	Reprise provisions pour créances douteuses	450.00	
		239 750.00	210 000.00

Ce budget est soumis au vote (*voir annexe 5*).

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET SPANC EST VOTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

58 VOTANTS
58 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-045 : Finances : Compte de gestion 2021 budget photovoltaïque – point 8

86904 – Budget annexe PHOTOVOLTAÏQUE - CC Cingal-Suisse Normande

COMPTE DE GESTION 2021

Budget Annexe PHOTOVOLTAÏQUE	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Section investissement	– 18 635.53	0	16 703.46	– 1 932.07
Section fonctionnement	35 071.02	0	16 753.48	16 753.48
Total	16 435.49	0	33 456.94	14 821.41

Compte de gestion en concordance avec le compte administratif

Pas de dépassement de crédit à signaler

Il est proposé de soumettre le compte de gestion 2021 du budget photovoltaïque au vote des délégués.

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE EST VOTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

58 VOTANTS

58 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-046 : Finances : Compte administratif 2021 budget photovoltaïque – point 9

Il est donné lecture du compte administratif 2021 du budget **PHOTOVOLTAÏQUE** qui a été analysé par la commission des Finances le 14 mars. Ce compte est en concordance avec le compte de gestion 2021 élaboré par le Centre des Finances Publiques.

Il est proposé de soumettre le compte administratif 2021 du budget **PHOTOVOLTAÏQUE (voir annexe 6)** au vote des délégués.

Monsieur LEHUGEUR, Président de la CDC, se retire : **il ne participera pas au vote**. Il laisse la Présidence à Monsieur LAGALLE, Vice-président en charge de la commission des Finances, qui soumet le compte administratif 2021 du budget **PHOTOVOLTAÏQUE** au vote de l'assemblée.

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE EST VOTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

57 VOTANTS

57 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-047 : Finances : Affectation du résultat 2021 budget photovoltaïque – point 15

M. LAGALLE, Vice-Président en charge des Finances, présente l'affectation des résultats du budget PHOTOVOLTAÏQUE :

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

Résultats de fonctionnement 2021	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021	70 963.65
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021	54 210.17
A - RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	16 753.48
B - RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020	0.00
C - RESULTAT A AFFECTER (A+B)	16 753.48
Résultats d'investissement 2021	
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021	560 558.86
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021	543 855.40
D - RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	16 703.46
E - REPORT RESULTAT EXERCICE 2020	-18 635.53
F - RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2021 (D+E)	-1 932.07
RAR RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021	59 993.50
RAR DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021	17 575.76
G - RESTES A REALISER 2021	42 417.74
H - BESOIN DE FINANCEMENT (F+G)	40 485.67
AFFECTATION DU RESULTAT 2021	
1 - AFFECTATION EN RECETTE INVESTISSEMENT 1068	0.00
2 - REPORT EN FONCTIONNEMENT AU 002	16 753.48
3- REPORT EN INVESTISSEMENT AU 001	-1 932.07

Il est proposé d'approuver ces résultats et d'adopter l'affectation des résultats présentée ci-dessus.

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE EST VOTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

58 VOTANTS

58 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-048 : Finances : Budget Primitif 2022 budget photovoltaïque – point 25

M. LAGALLE, Vice-président en charge des finances, donne lecture du BP photovoltaïque 2022.

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE**MAQUETTE BUDGETAIRE 2022****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

		BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE	
Chapitre	Libellé	BP 2022	Pour rappel BP 2021
001	Déficit d'investissement	1 932.07	18 635.53
020	Dépenses imprévues		
040	Opérations d'ordre / Travaux en régie	6 287.00	12 574.00
041	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales	42 400.00	489 323.00
16	Emprunts	42 400.00	40 845.00
26	Participations		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles	101 773.76	180 769.16
23	Immobilisations en cours	0.00	6 176.24
27	Dépôt et cautionnement		
45	Opérations sous mandat		
		152 394.83	748 332.93

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE	
Chapitre	Libellé	BP 2022	Pour rappel BP 2021
001	Excédent d'investissement		
021	Virement de la section de fonctionnement	30 917.38	66 193.09
024	Cessions d'immobilisation		
040	Opérations d'ordre / Amortissements	25 341.00	45 078.00
041	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales	0.00	489 323.00
10	Dotations, fonds divers	0.00	35 071.02
13	Subventions d'investissement	93 393.50	112 667.82
16	Emprunts souscrits et à souscrire	2 742.95	0.00
27	Autres Immobilisations financières		
45	Opérations sous mandat		
		152 394.83	748 332.93

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
		BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE	
Chapitre	Libellé	BP 2022	Pour rappel BP 2021
2	Déficit de fonctionnement		
22	Dépenses imprévues	0.00	0.00
23	Virement à la section d'investissement	30 917.38	66 193.09
42	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales	25 341.00	45 078.00
11	Charges à caractère général	10 650.00	4 830.00
12	Charges du personnel	6 000.00	0.00
14	Atténuations de produits		
65	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières	1 132.10	2 654.97
67	Charges exceptionnelles		
68	Dotations aux amortissements et provisions		
69	Impôts sur les bénéfices	9 000.00	8 850.00
		83 040.48	127 606.06

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
		BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE	
Chapitre	Libellé	BP 2022	Pour rappel BP 2021
2	Excédent reporté	16 753.48	0.00
13	Atténuations de charges		
42	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales	6 287.00	12 574.00
70	Produits des services	60 000.00	61 250.00
73	Impôts et taxes		
74	Dotations et participations		
75	Autres produits de gestion courante		
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	0.00	53 782.06
		83 040.48	127 606.06

Ce budget est soumis au vote (*voir annexe 6*).

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE EST VOTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

58 VOTANTS
58 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-049 : Finances : Compte de gestion 2021 budget ZAC – point 10

86903 – Budget annexe ZAC - CC Cingal-Suisse Normande

COMPTE DE GESTION 2021

Budget Annexe ZAC	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Section investissement	213 144.56	0	– 86 875.11	126 269.45
Section fonctionnement	– 50 770.60	0	– 56 700.64	– 107 471.24
Total	162 373.96	0	– 143 575.75	18 798.21

Compte de gestion en concordance avec le compte administratif

Pas de dépassement de crédit à signaler

Il est proposé de soumettre le compte de gestion 2021 du budget ZAC au vote des délégués.

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ZAC EST VOTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

58 VOTANTS

58 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-050 : Finances : Compte administratif 2021 budget ZAC – point 11

Il est donné lecture du compte administratif 2021 du budget **ZAC** qui a été analysé par la commission des Finances le 14 mars. Ce compte est en concordance avec le compte de gestion 2021 élaboré par le Centre des Finances Publiques.

Il est proposé de soumettre le compte administratif 2021 du budget **ZAC (voir annexe 7)** au vote des délégués.

Monsieur LEHUGEUR, Président de la CDC, se retire : **il ne participera pas au vote**. Il laisse la Présidence à Monsieur LAGALLE, Vice-président en charge de la commission des Finances, qui soumet le compte administratif 2021 du budget **ZAC** au vote de l'assemblée.

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ZAC EST VOTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

57 VOTANTS

57 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-051 : Finances : Affectation du résultat 2021 budget ZAC – point 16

M. LAGALLE, Vice-Président en charge des Finances, présente l'affectation des résultats du budget ZAC :

BUDGET ZAC

Résultats de fonctionnement 2021	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021	102 075.23
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021	158 775.87
A - RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	-56 700.64
B - RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020	-50 770.60
C - RESULTAT A AFFECTER (A+B)	-107 471.24
Résultats d'investissement 2021	
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021	165 837.30
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021	252 712.41
D - RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	-86 875.11
E - REPORT RESULTAT EXERCICE 2020	213 144.56
F - RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2021 (D+E)	126 269.45
RAR RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021	182 275.95
RAR DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021	102 398.47
G - RESTES A REALISER 2021	79 877.48
H - BESOIN DE FINANCEMENT (F+G)	206 146.93
AFFECTATION DU RESULTAT	
1 - AFFECTATION EN RECETTE INVESTISSEMENT 1068	0.00
2 - REPORT EN FONCTIONNEMENT AU 002	-107 471.24
3 - DEPENSE INVESTISSEMENT AU 001	126 269.45

Il est proposé d'approuver ces résultats et d'adopter l'affectation des résultats présentée ci-dessus.

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 DU BUDGET ZAC EST VOTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

58 VOTANTS
58 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-052 : Finances : Budget Primitif 2022 budget ZAC – point 26

M. LAGALLE, Vice-président en charge des finances, donne lecture du BP ZAC 2022.

BUDGET ZAC**MAQUETTE BUDGETAIRE 2022****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

		BUDGET ZAC	
Chapitre	Libellé	BP 2022	Pour rappel BP 2021
001	Déficit d'investissement		
020	Dépenses imprévues	0.00	22 794.56
040	Opérations d'ordre / Travaux en régie		
041	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales		
13	Subvention perçue zone des prairies	93 300.00	0.00
16	Emprunts	182 670.56	30 100,00
26	Participations		
20	Immobilisations incorporelles	0.00	1 600,00
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours ZA BSL	481 271.84	299 687.34
23	Immobilisations en cours ZA des prairies	0.00	416 224.88
45	Opérations sous mandat		
		757 242.40	770 406.78

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		BUDGET ZAC	
Chapitre	Libellé	BP 2022	Pour rappel BP 2021
001	Excédent d'investissement	126 269.45	213 144,56
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00	165 763.36
024	Cessions d'immobilisation	0.00	53 324.77
040	Opérations d'ordre / Amortissements	0.00	102 075.23
041	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales		
10	Dotations, fonds divers		
13	Subventions d'investissement	182 275.95	236 098.86
16	Emprunts souscrits et à souscrire		
20	Bâtiments installations	102.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	429 281.00	0.00
23	Immobilisations en cours	19 314.00	0.00
27	Autres Immobilisations financières		
45	Opérations sous mandat		
		757 242.40	770 406.78

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
		BUDGET ZAC	
Chapitre	Libellé	BP 2022	Pour rappel BP 2021
2	Déficit de fonctionnement	102 471.24	50 770,60
22	Dépenses imprévues		
23	Virement à la section d'investissement	0.00	165 763.36
42	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales	0.00	102 075.23
11	Charges à caractère général	0.00	2 850.00
12	Charges du personnel	8 900.00	0.00
14	Atténuations de produits		
60	Travaux ZAC Cingal	290 480.63	0.00
65	Autres charges de gestion courante	22 000.00	44 800.00
66	Charges financières	8 139.13	9 475,48
67	Charges exceptionnelles		
68	Dotations aux amortissements et provisions		
69	Impôts sur les bénéfices		
		436 991.00	375 734.67

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
		BUDGET ZAC	
Chapitre	Libellé	BP 2022	Pour rappel BP 2021
2	Excédent reporté		
13	Atténuations de charges		
42	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales		
70	Produits des services		
73	Impôts et taxes		
74	Dotations et participations		
75	Autres produits de gestion courante		
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	436 991.00	375 734.67
		436 991.00	375 734.67

Ce budget est soumis au vote (*voir annexe 7*).

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ZAC EST VOTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

58 VOTANTS

58 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-053 : Finances : Budget Primitif 2022 budget Zone des Prairies – point 29

M. LAGALLE, Vice-président en charge des finances, donne lecture du BP Zone des Prairies 2022.

BUDGET ZAC DES PRAIRIES**MAQUETTE BUDGETAIRE 2022****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellé	BP 2022
001	Déficit d'investissement	
020	Dépenses imprévues	
040	Opérations d'ordre - Terrains aménagés	400 000,00
041	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales	
16	Emprunts	
26	Participations	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	
45	Opérations sous mandat	
		400 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2022
001	Excédent d'investissement	
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
024	Cessions d'immobilisation	
040	Opérations d'ordre / Amortissements	0,00
041	Opérations d'ordre / Opérations patrimoniales	
10	Dotations, fonds divers	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts - Avance remboursable	400 000,00
27	Autres Immobilisations financières	
45	Opérations sous mandat	
		400 000,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	BP 2022
002	Déficit de fonctionnement	
022	Dépenses imprévues	
023	Virement à la section d'investissement	
042	Variation des stocks	0,00
043	Frais accessoires	10 000,00
011	Charges à caractère général	868 340,00
012	Honoraires	10 000,00
014	Atténuations de produits	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux amortissements et provisions	
69	Impôts sur les bénéfices	
		888 340,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	BP 2022
002	Excédent reporté	
013	Atténuations de charges	
042	Variations stocks terrains aménagés	400 000,00
043	Transfert de charges de gestion courante	10 000,00
70	Ventes de terrains	156 240,00
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	322 100,00
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
		888 340,00

Ce budget est soumis au vote (*voir annexe 11*).

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ZONE DES PRAIRIES EST VOTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

58 VOTANTS

58 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-054 : Finances : Budget Primitif 2022 budget Ordures Ménagères – point 28

M. LAGALLE, Vice-président en charge des finances, donne lecture du BP OM 2022.

BUDGET ORDURES MENAGERES**MAQUETTE BUDGETAIRE 2022****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellé	BP 2022 3/12èmes Budget général	BP 2022 Budget annexe	BP 2022 total
020	Dépenses imprévues	0,00	4 765,00	4 765,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	42 670,00	42 670,00
23	Immobilisations en cours	0,00	20 000,00	20 000,00
		0,00	67 435,00	67 435,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2022 3/12èmes Budget général	BP 2022 Budget annexe	BP 2022 total
10	Compte de réserve	0,00	10 280,39	10 280,39
16	Emprunts - Avance remboursable	0,00	36 600,26	36 600,26
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	20 554,35	20 554,35
		0,00	67 435,00	67 435,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2022 3/12èmes Budget général	BP 2022 Budget annexe	BP 2022 total
011	Charges à caractère général	292 820,00	1 028 412,00	1 321 232,00
012	Charges de personnel	0,00	140 000,00	140 000,00
65	Autres charges de gestion courante	270 050,00	1 167 515,00	1 437 565,00
042	Opération d'ordre	0,00	20 554,35	20 554,35
		562 870,00	2 356 481,35	2 919 351,35

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2022 3/12èmes Budget général	BP 2022 Budget annexe	BP 2022 total
002	Excédent reporté			
013	Remboursement de charges sociales	400,00	0	400
70	Produits de gestion courante	225,00	78 275,00	78 500,00
73	Impôts et taxes	562 245,00	1 845 622,48	2 407 867,48
74	Dotations et subventions	0,00	120 000,00	120 000
77	Produits spécifiques	0,00	312 583,87	312 583,87
		562 870,00	2 356 481,35	2 919 351,35

Ce budget est soumis au vote (*voir annexe 10*).

APRÈS EXAMEN ET DÉBAT, LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES EST VOTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

58 VOTANTS
58 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Finances : Présentation du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) – point 30

Le Plan Pluriannuel d'Investissement est mis en place pour chaque mandat et doit être actualisé chaque année dans le cadre de la loi NOTRe. C'est un outil d'information et d'analyse financière.

M. LAGALLE donne lecture du PPI mis à jour (*voir annexe 12*).

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-055 : Attractivité : Convention financière annuelle Suisse Normande Tourisme

Comme chaque année, suite au vote du Budget Primitif, il y a lieu de signer une convention financière avec l'Office de Tourisme (*voir projet de convention en annexe 13*).

Il est proposé :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à la bonne exécution de cette délibération.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

58 VOTANTS
58 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-056 : Transition Ecologique : Avis Enquête Publique parc éolien commune de Valambray

Compte tenu de l'avis défavorable de la commune concernée qui devrait prévaloir dans ce type de projet, la CDC Cingal-Suisse Normande émet un avis défavorable.

Notre collectivité est convaincue que la méthodologie de développement de ce type de projet doit évoluer fortement et faire l'objet d'une co-construction et d'une concertation en lien étroit avec les élus et la population locale.

En effet, les acteurs locaux doivent être associés à tout projet éolien sur leur territoire, et ce, dès les toutes premières étapes de la phase de développement. L'ensemble des informations relatives au développement du projet doivent être apportées de manière régulière, transparente, accessible et permettre l'accompagnement et l'organisation d'une concertation associant élus, acteurs locaux, population et développeurs de projets.

L'implantation d'un projet éolien sur le territoire doit, par ailleurs, minimiser au mieux les nuisances, grâce à l'implication des acteurs locaux dès la genèse du projet.

Enfin, il doit, également, en optimiser les retombées locales pour un développement d'intérêt territorial en permettant notamment l'investissement des collectivités et des citoyens désireux de s'engager. La valorisation, notamment financière, de tous ces travaux de co-construction participera au renforcement de l'acceptabilité locale indispensable à la bonne réalisation d'un projet éolien.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE AU PROJET PRÉSENTÉ.

58 VOTANTS
58 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-057 : Transition Ecologique : Contrat d'achat d'électricité avec l'Union des Producteurs Locaux d'Électricité (UPLÉ) - Photovoltaïque Clécy et Saint-Rémy

Dans le cadre des projets photovoltaïques de Clécy et St Rémy-Sur-Orne, et suite à l'arrêté tarifaire du 6 octobre, le gouvernement interdit le cumul des aides d'État et des soutiens des collectivités sur certaines installations solaires.

Objectif : revendre l'énergie en totalité sans solliciter l'obligation d'achat (OA).

14 fournisseurs ont été contactés, 4 réponses négatives, 2 réponses positives :

Enercoop : 50€/MWh

UPLÉ : 70€/MWh – 0.85€/MWh fixe pour 5 ans. TVA non applicable.

Présentation de l'UPLÉ :

- Union des Producteurs Locaux d'Electricité SAS, dénomination commerciale « Energie d'ici »
- Leur responsable d'équilibre est AXPO (l'opérateur publique Suisse).
- L'attestation d'origine France garantie par Bureau Veritas a été transmise : Ils intègrent 16 centrales hydroélectriques à leur certification ainsi que des parcs solaires + éoliens, pour un total de 500 GWh/an produits.
- Quelques références client : CD Pas de Calais, SNCF, la métropole Grand Lyon, ...
- 40% de l'énergie est réservée aux clients, l'excédent est vendu sur le marché.
- Cette proposition est sécurisée pour 2 mois.

Durée d'amortissement estimé :

Avec OA, avec subvention : 5 ans

Sans OA, avec subvention : 5 ans

4 juillet 2022 : Délai maximal requis pour le commencement d'exécution des 2 opérations.

La commission Transition écologique & Mobilité réunie le 03 mars dernier propose d'autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat d'achat d'électricité avec l'UPLÉ.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LE CONTRAT SUSMENTIONNÉ.

58 VOTANTS
58 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-058 : ADT : Approbation du PLUi

Le Président rappelle que pour le premier et le deuxième arrêts, un vote à bulletin secret avait eu lieu et qu'il est possible de le faire pour l'approbation du PLUi.

Plus d'un tiers des présents ont souhaité un vote à bulletin secret.

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.101-1 et suivants, L.151-1 et suivants, R.151-1 et suivants ;

Vu le schéma de cohérence territoriale de Caen Normandie Métropole approuvé le 18 octobre 2019 ;

Vu la délibération en date du 28 janvier 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation ;

Vu la délibération de prescription complémentaire en date du 22 juin 2017 étendant à la totalité du territoire la procédure d'élaboration du PLUi, définissant les objectifs poursuivis, les modalités de la concertation et les modalités de collaboration ;

Vu le premier débat au sein du conseil communautaire en date du 13 décembre 2018 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme ;

Vu le deuxième débat au sein du conseil communautaire en date du 12 septembre 2019 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme ;

Vu le débat complémentaire au deuxième débat au sein du conseil communautaire en date du 26 septembre 2019 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération en date du 13 février 2020 arrêtant le projet d'élaboration du PLUi et tirant le bilan de la concertation ;

Vu la délibération en date du 17 décembre 2020 - CC-DEL-2020-124 - relative au deuxième arrêt du PLUi ;

Vu l'arrêté du Président de la Communauté de communes du 16 août 2021 soumettant à enquête publique unique le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et l'abrogation des cartes communales de Acqueville, Cintheaux, Estrées-la-Campagne, Fresney-le-Vieux et Placy ;

Vu les avis des Personnes Publiques associées, de l'autorité environnementale et de la CDPENAF sur le PLUi arrêté ;

Vu la conférence intercommunale du 19 novembre 2020 présentant l'avis de l'Etat sur le PLUi par le Secrétaire Général de la Préfecture ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 6 septembre 2021 au 15 octobre 2021 ;

Vu le rapport et les conclusions de la commission d'enquête en date du 8 décembre 2021 ;

Vu la conférence intercommunale du 29 mars 2022 présentant les avis, les observations du public et le rapport de la commission d'enquête ;

Vu les différentes pièces composant le dossier de PLUi (rapport de présentation et ses annexes, PADD, OAP, règlements écrit et graphique, annexes) ;

Le projet de PLUi est consultable à l'adresse suivante :

https://drive.google.com/drive/folders/1cN4uJk9s4pHbRMw7yfggfrg_aFL2GKdK?usp=sharing

Il comprend les éléments listés ci-après :

01. Rapport de présentation

01a Diagnostic et enjeux

01b Justifications

01c Évaluation environnementale

01d Résumé non technique

01e Annexes du rapport de présentation

02. Projet d'Aménagement et de Développement Durables

03. Orientations d'Aménagements et de Programmation

04. Règlement graphique

05. Règlement écrit

06. Annexes

L'annexe reprenant le bilan de la concertation est consultable dans ce même dossier.

Rappel de la procédure

Ce premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) construit à l'échelle des 42 communes du territoire, exprime les réflexions et les projets d'aménagement de la communauté de communes et de chacune des communes à échéance 2040.

Par délibération du 22 juin 2017, la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande a étendu l'élaboration du PLUi de Suisse Normande, prescrit le 28 janvier 2015, à l'intégralité de son périmètre.

Des études et travaux associant les élus et les acteurs du Cingal-Suisse Normande ont été conduits pour souligner les principaux enjeux du territoire.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui fixe les orientations d'urbanisme et d'aménagement de la collectivité en compatibilité avec les objectifs et orientations du schéma de cohérence territoriale de Caen Normandie Métropole a fait l'objet de débats d'orientation au conseil communautaire lors des séances publiques du :

- 13 décembre 2018
- 12 septembre 2019
- 26 septembre 2019 : Modification de l'armature territoriale pour tenir compte des demandes exprimées le 12 septembre 2019.

La traduction de ces orientations a été formalisée dans le projet de PLUi arrêté une première fois par le conseil communautaire le 13 février 2020, puis une deuxième fois le 17 décembre 2020.

Tout au long de la procédure, une concertation élargie a été mise en place. Le bilan de cette concertation a été dressé lors de la séance du conseil communautaire du 13 février 2020. Cette concertation s'est poursuivie par la rencontre de toutes les communes qui en ont fait la demande afin de recenser les dernières modifications à apporter au document, dans le respect de l'économie générale du plan. Le Comité Technique désigné lors du conseil communautaire en date du 20 novembre 2020 a débattu de ces modifications lors des réunions du 12 octobre, et du 8 et 9 novembre 2021, du 4 février et du 4 mars 2022. Ces travaux ont été présentés en Commission Aménagement du Territoire le 7 février et le 4 mars 2022.

Les orientations du PADD traduites dans le PLUi

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable précise, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L.101-1 et L.101-2, les orientations d'urbanisme et d'aménagement pour la Communauté de Communes qui comportent quatre grandes orientations :

Orientation 1 : Faire de la qualité de vie le cœur de nos objectifs

- Axe 1 : Renforcer la qualité paysagère
- Axe 2 : Développer les sports de pleine nature
- Axe 3 : Préserver les paysages agricoles et naturels grâce à un urbanisme économe en foncier
- Axe 4 : Contribuer à la bonne santé de la population

Orientation 2 : Garantir, au plus près de tous, une offre d'équipements, de commerces et de services

- Axe 1 : Conforter l'armature urbaine, un maillage assurant un développement résidentiel équilibré au regard des équipements
- Axe 2 : Renforcer l'attractivité des centralités
- Axe 3 : Permettre à toutes les générations d'habiter sur le territoire
- Axe 4 : Développer les équipements répondant aux besoins de la population

Orientation 3 : Développer l'emploi

Axe 1 : Encourager le maintien et le développement des entreprises existantes

Axe 2 : Affirmer et renforcer l'activité touristique

Axe 3 : Accompagner le développement d'une agriculture créatrice d'emploi

Axe 4 : Accueillir de nouvelles entreprises

Axe 5 : Développer les énergies renouvelables

Orientation 4 : Permettre à tous de se déplacer facilement

Axe 1 : Conforter la desserte routière du territoire

Axe 2 : Accompagner le développement des moyens de transports alternatifs à l'automobile individuelle

Axe 3 : Structurer un réseau de cheminements doux maillant le territoire

Transmission du dossier de PLUi arrêté aux personnes publiques associées et enquête publique

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, le projet de PLUi arrêté a été transmis pour avis aux communes et aux personnes publiques associées. L'avis de l'autorité environnementale a également été sollicité dans le cadre de l'évaluation environnementale du dossier. Le projet de PLUi arrêté a fait l'objet d'un avis favorable de l'Etat, du SCOT, du Conseil Départemental, de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, de la Communauté Urbaine de Caen-la-Mer. La Mission Régionale d'Autorité environnementale, la Commission Départementale des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers ainsi que l'Architecte des Bâtiments de France ont produit des observations. La Chambre d'Agriculture a émis un avis défavorable.

Le tribunal administratif de Caen a désigné Monsieur Mignot Bernard comme Président de la commission d'enquête. L'enquête publique s'est déroulée du 6 septembre au 15 octobre 2021. Selon le rapport, la concertation préalable a été menée de manière progressive, sérieuse et pragmatique, donnant la possibilité à tout un chacun de s'exprimer librement. Le public a eu tout loisir de s'informer, de faire connaître son avis, d'inscrire ou d'adresser ses observations. La commission d'enquête a émis un avis favorable au PLUi sans réserve.

Chaque remarque formulée par les communes, les personnes publiques associées, par la CDPENAF ou lors de l'enquête publique a fait l'objet d'une analyse et de travaux du Comité Technique PLUi avant présentation en Commission Aménagement du Territoire.

Considérant que les observations et les recommandations de la commission d'enquête sur le projet de PLUi ne remettent pas en cause l'économie générale du plan et qu'il y a lieu de modifier le projet pour les prendre en compte,

Considérant que le dossier d'abrogation des cartes communales de Acqueville, Cintheaux, Estrées-la-Campagne, Fresney-le-Vieux et Placy a reçu un avis favorable, sans réserve ni remarque de la commission d'enquête permettant ainsi de proposer leur abrogation,

Le projet de PLUi arrêté, au vu des avis et des observations a été modifié. Les modifications apportées figurent en annexe (**numéro 14**) de la présente délibération :

https://drive.google.com/drive/folders/1cN4uJk9s4pHbRMw7yfqgfrg_aFL2GKdK?usp=sharing

Les pièces du PLUi sont complétées et rectifiées en conséquence.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande et dans l'ensemble des mairies de la communauté de communes durant un mois. Mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération fera également l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté de communes.

La délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

La parole est donnée aux conseillers communautaires.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, il est proposé au conseil communautaire :

- D'abroger les cartes communales de Acqueville, Cintheaux, Estrées-la-Campagne, Fresney-le-Vieux et de Placy ;
- D'approuver le PLUi de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande tel qu'il est présenté au conseil communautaire ;
- D'autoriser le Président à procéder aux formalités de publicité de la présente délibération en vue de son entrée en vigueur conformément aux articles R153-20 et 21 du code de l'urbanisme et notamment :
 - De la transmettre à M. le préfet du Calvados ;
 - De l'afficher au siège de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande et dans l'ensemble des mairies de la Communauté de communes durant un mois ;
 - D'insérer la mention dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département ;
 - De la mettre à disposition du public ainsi que le dossier d'approbation au siège de la communauté de communes aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- D'indiquer que la présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le contrôle de légalité accompagnée du dossier de PLUi, et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Afin de procéder au vote à bulletin secret comme demandé par plus d'un tiers des présents, des isoieurs, bulletins et enveloppes ainsi qu'une urne et une liste d'émargement sont mis à disposition.

Le bureau de vote est constitué de Madame ONRAED, Monsieur D. MOREL et Monsieur ANNE.

Monsieur HAVAS ne prend pas part au vote.

Après dépouillement, les résultats suivants sont proclamés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ DES DEUX TIERS, 39 VOIX POUR, 17 VOIX CONTRE ET 1 VOTE BLANC, APPROUVE L'ENSEMBLE DES PROPOSITIONS SUSMENTIONNÉES.

57 VOTANTS
39 POUR
17 CONTRE
1 BLANC

 *Départ de Madame DUGUEY à 23h40*

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-059 : SAP : Convention triennale Mission locale

La convention triennale de partenariat qui lie la communauté de communes et la Mission locale est arrivée à expiration. Il y a lieu de la renouveler (*voir projet en annexe 15*).

Cette convention a pour objet de fixer les conditions et les modalités du soutien apporté par la Communauté de communes CINGAL-SUISSE NORMANDE à l'association, pour son activité dans le domaine de l'emploi et de l'insertion professionnelle en direction des habitants de la communauté de communes dans les conditions définies par la convention.

Elle pourra cependant être revue par avenant en fonction des évolutions qui seraient consécutives des orientations communautaires en matière de soutien à l'emploi et des évolutions éventuelles à venir tenant à la recherche de complémentarité entre les différentes structures soutenues par la communauté de communes.

Ce partenariat se traduit par la mise en place, via des permanences au sein des deux Maisons France Services du territoire, d'un service d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans en matière d'insertion professionnelle et sociale.

Le montant de la participation calculé sur la base d'1.35€/hab, s'élève à 32 914 € pour 2022, somme proposée au budget.

Il est proposé de renouveler cette convention pour une durée de trois ans (à compter du 1^{er} janvier 2022 et fin au 31 décembre 2024) et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

57 VOTANTS
57 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-060 : SAP : Convention Association Calvadosienne pour l'Accueil et l'Hébergement des Jeunes (ACAHJ)

Lors de la commission Services à la population du 23 septembre 2021 et de la conférence des maires du 21 octobre 2021, il a été rappelé que le CLLAJ était, depuis plusieurs années, présent sur le territoire par le biais de la Mission Locale et via des permanences sur Bretteville-sur-Laize et Thury-Harcourt-le-Hom.

Créé en 1992, il avait pour mission d'accompagner les jeunes pour favoriser leur accès à un logement. Au regard de l'intérêt de la mission et afin d'assurer son développement et sa pérennité, la Mission Locale a confié à l'ACAHJ (Association Calvadosienne pour l'Accueil et l'Habitat des jeunes) l'activité du CLLAJ. En effet, l'ACAHJ peut prétendre à plus de financements.

L'ACAJH a été créé en 1963 pour gérer des logements, puis a ouvert un Foyer de Jeunes Travailleurs à Caen, dans le quartier de la Grace de Dieu, puis une Auberge de Jeunesse.

L'objectif est de continuer à être présent sur notre territoire par la mise en place de permanences (½ journée par semaine à la Maison de Services à Thury-Harcourt-le-Hom et ½ journée par semaine à celle située à Bretteville-sur-Laize).

La participation financière est de 13 000€ pour 2022, somme inscrite au budget.

Il est donc proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention (**voir annexe 16**).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LA CONVENTION SUSMENTIONNÉE.

57 VOTANTS
57 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Calendrier des futures réunions :

- lundi 04 avril à 18h, Bureau, salle Maison de Services, THURY-HARCOURT-LE-HOM
 - jeudi 07 avril à 18h, Conférence des maires, salle CESNY-LES-SOURCES
 - jeudi 28 avril à 20h, Conseil Communautaire, lieu à déterminer
 - lundi 30 mai à 20h, Conseil Communautaire, lieu à déterminer
 - jeudi 30 juin à 20h, Conseil Communautaire, lieu à déterminer
-

INFORMATION : Question écrite

- * Question écrite de Madame Courval, Maire de Saint-Omer (***voir annexe 17***).
 - * Réponse de Monsieur Lehueur (***voir annexe 18***).
-

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Lehueur informe l'assemblée de la sortie du guide vélo qui sera diffusé dans les mairies, les établissements scolaires, et auprès des partenaires.

Une exposition sur la pratique du vélo sera également mise à disposition des communes et les écoles qui le souhaitent.

Fin de séance à minuit.